

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 50 (1969-1970)

Artikel: La population du Vully fribourgeois de 1800 à 1875
Vorwort: Introduction
Autor: Andrey, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POPULATION DU VULLY FRIBOURGEOIS DE 1800 A 1875

Etude de démographie historique

par MAURICE ANDREY

INTRODUCTION

I. APERÇU GÉOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET HISTORIQUE SUR LA PAROISSE DE MÔTIER

a) Situation géographique

La paroisse de Môtier, dont nous nous occupons présentement, groupe les territoires des huit villages qui forment le Vully fribourgeois. Ils sont situés à l'est du promontoire montagneux compris entre les deux lacs de Neuchâtel et de Morat et qui porte le nom général de Mont-Vully. C'est sur le territoire de la paroisse que se trouve le point le plus élevé du Mont, 657 m. Quant aux rives du lac, leur altitude est de 437 m.

Comment se présente le Mont? Orienté du SO au NE, il offre aux yeux de l'observateur une silhouette mouvementée: pentes abruptes, coupées d'échancrures. Les flancs, surtout ceux du sud, sont couverts de vigne, tandis que le sommet et les pentes nord sont formés de prairies, forêts et champs cultivables. Grâce à son climat particulièrement doux, grâce aux nombreuses sources qui jaillissent du Mont, grâce aussi à la fertilité du sol, le Vully apparaît vraiment comme un coin de terre privilégié, une «Provence fribourgeoise» comme on l'a écrit quelquefois.

Politiquement, la paroisse de Môtier est formée de deux communes: le Haut- et le Bas-Vully, chacune des deux groupant quatre villages. Le Haut-Vully se compose de Môtier, Lugnorre, Mur et Joessant. Le Bas-Vully comprend les villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont. Ce dernier, depuis longtemps rattaché à Praz, a cessé d'exister à la suite d'un incendie au milieu du XIX^e siècle.

b) Situation économique

Topographiquement peu favorisé, mal situé par rapport aux relations commerciales, le Vully est devenu malgré tout un centre très prospère de viticulture et de culture maraîchère. Les vigneron vullériains produisent d'excellents vins, tant rouges que blancs, dont les qualités ne cessent de s'améliorer, en même temps que la quantité. Cependant, à côté des vignobles, le Vully, qui a su profiter de l'assainissement du Grand Marais, a vu se développer une autre branche de son agriculture traditionnelle: la culture des légumes.

Cette branche a pris une extension considérable dès la correction des eaux du Jura et il n'est pas étonnant que maintenant le Vully approvisionne en légumes les marchés alentours: Neuchâtel, Morat, Fribourg et Berne. A ce sujet il est à remarquer que le Vully fait à lui seul les frais du fameux «Zybelemerit», la grande foire aux oignons de Berne.

A côté de ces deux produits principaux, le Vully, terre agricole avant tout, prend une place considérable dans la production fribourgeoise des fruits à pépins et à noyaux, et bien évidemment en livre une partie en produits distillés.

Bien qu'en diminution, la pêcheerie vullériaine subsiste malgré tout; et les pêcheurs du Vully livrent encore aux marchés de poissons circonvoisins.

c) Aperçu historique

Dès les temps préhistoriques, le Vully fut habité et l'on en a pour preuve les nombreuses stations lacustres qui s'échelonnent sur la rive du lac, de Vallamand à Sugiez. Ce sont sept stations de l'âge de la pierre polie et quatre de l'âge du bronze. Grâce à l'étude des palafites, on a pu suivre les divers stades de l'établissement des populations préhistoriques. Du lac, elles se sont petit à petit établies sur terre ferme, à mesure que se développaient leurs armes et leurs cultures.

Par la suite, les Helvètes habitèrent le Vully et ont laissé à deux noms de villages une racine celtique: Joessant et Lugnorre; tandis que la toponymie locale et des vestiges architecturaux

révèlent l'importance de la colonisation romaine¹. La voie romaine passait certainement par le Vully (on a constaté l'existence de deux ponts romains sur la Broye : à la Sauge et à l'ancien port de Joresant). Quant au nom même du Vully, il dérive de «fundus visticliacus», domaine de Vistilius, colon romain qui a donné son nom à toute la région.

Après l'invasion des Barbares, la paix fut rétablie quand le Vully passa au comté des Warrasques. Sa population, qui s'y établit alors définitivement, partagea les heurs et malheurs de la Bourgogne transjurane.

A la mort de Rodolphe III, le pays fut réuni à l'Empire germanique. Exerçant tout d'abord le pouvoir eux-mêmes, les empereurs délèguèrent par la suite leurs pouvoirs à des lieutenants appelés recteurs ou ducs de Bourgogne, (les Zähringen entre autres exercèrent cette charge).

Dès ce moment, il faut distinguer dans l'histoire du Vully celle de la Seigneurie de Lugnorre et celle de la Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière.

La Seigneurie de Lugnorre (Haut-Vully actuel)

Au début du XII^e siècle Guillaume III de Bourgogne investit la Seigneurie de Lugnorre à Ulrich de Glâne, dont la famille s'éteignit à la mort de Guillaume, fondateur de l'Abbaye d'Hauterive. C'est à la sœur de ce dernier, Emma, que revint la Seigneurie qui passa par mariage aux Comtes de Neuchâtel. Sous Pierre II de Savoie, la Seigneurie de Lugnorre passa sous la domination des sires de Grandson. L'un d'eux, Othon II, la céda à Louis de Neuchâtel le 11 décembre 1350. Il pouvait cependant en reprendre possession contre paiement de 1000 florins. C'est de cette époque que datent les franchises accordées aux habitants qui jouirent dès lors des mêmes droits que les bourgeois de Neuchâtel. Ces franchises furent confirmées le 2 mai 1398².

¹ Voir à ce sujet: JACCARD, H., *Essai de toponymie*. (Mém. et documents, Soc. Hist. Suisse romande. T. VII, 2 s.)

² Cf. DUCREST, F., *Esquisse historique sur le Vully: Les franchises de Lugnorre*, in *Annales frib.* 1913, p. 23 sq.

Lors de la confiscation des biens des sires de Grandson, Amédée IX de Savoie obtint le droit de rachat qu'il céda à Morat en 1469. C'est en septembre de l'année suivante que Morat fut mis en possession de la Seigneurie. Mais en 1475 Morat fut occupé par les Confédérés et le territoire devint bailliage commun de Berne et Fribourg. La Seigneurie leur resta sujette jusqu'à l'Helvétique.

Sous la République, la Seigneurie fut divisée en deux districts: Môtier et Mur firent partie de Morat, Lugnorre et Joessant d'Avenches. Par la suite, sous l'Acte de Médiation, le Pacte et jusqu'à nos jours, la Seigneurie fut formée en Commune du Haut-Vully.

Signalons encore que Lugnorre, tout comme la Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière, embrassa la foi réformée en même temps que le Moratois où elle fut prêchée par Farel¹.

La Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière (Bas-Vully actuel)

L'histoire de ces quatre villages est bien plus simple que celle du Haut-Vully. Vers 1160 probablement Berthold IV de Zähringen octroya une charte par laquelle la Rivière dépendait directement de Morat. Cet état de fait se maintint jusqu'à la Révolution. Sous l'Acte de Médiation, après avoir été rattachée au district de Morat durant les cinq ans de l'Helvétique, elle reprit son ancienne organisation et en 1831, les administrations particulières de chaque village furent réunies en une seule, celle du Bas-Vully².

II. CRITIQUE DES SOURCES

Les sources que nous avons consultées sont de deux sortes: celles qui nous ont permis d'opérer les divers calculs que nous présentons dans les chapitres suivants et celles dont nous nous sommes servis pour nous faire une idée de la façon de vivre à l'époque considérée.

¹ Consulter: RIVIER, TH., *La Réformation dans le bailliage de Morat, Fribourg*, 1930.

² Voir: MERZ, R., *Notice sur la Commune Générale des quatre Villages de la Rivière*, in *Annales frib.*, 1924, p. 49 sq.

La première catégorie est composée des registres d'état civil de la paroisse de Môtier, registres des baptêmes (ou naissances), des mariages et des décès (ou sépultures), ainsi que des recensements.

La seconde groupe des procès-verbaux des séances des Conseils Communaux du Bas-Vully et — ce sont les plus riches — les protocoles du Consistoire de la paroisse de Môtier. Nous nous sommes également servis des protocoles des procès en paternité du district de Morat.

A) Les registres paroissiaux et les recensements

1. Les registres

Au nombre de 18, ils sont de trois sortes :

- Les registres de naissances, au nombre de 9
- Les registres de mariages, au nombre de 4
- Les registres de décès, au nombre de 5.

Ils couvrent la période de

- 1578 à 1875 pour les baptêmes
- 1629 à 1875 pour les mariages
- 1728 à 1875 pour les décès

a) Voyons d'abord les registres de naissances :

1. registre des naissances de 1578 à 1645 :
format 11 × 32,1 cm., 276 pages non paginées
2. registre des naissances de 1646 à 1689 :
format 11 × 32,1 cm., 279 pages non paginées
3. registre des naissances de 1690 à 1716 :
format 11 × 32,1 cm., 261 pages non paginées
4. registre des naissances de 1717 à 1764 :
format 11 × 32,1 cm., 312 pages paginées de 1 à 269,
puis non paginées.

Ces quatre registres contiennent en outre, à la fin de chaque volume, les mariages des périodes à peu de chose près correspondantes.

5. registre des naissances de 1765 à 1797:
format 17 × 42, 5 cm., 277 pages paginées
6. registre des naissances de 1798 à 1838:
format 18 × 43 cm., 448 pages paginées, comprenant un index
7. registre des naissances de 1839 à 1850 (août)
format 18 × 44,7 cm., 200 pages paginées, comprenant un index
8. registre des naissances de 1850 (sept.) à 1866:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées, comprenant un index.
9. registre des naissances de 1867 à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées comprenant un index.

Ces registres contiennent les actes de naissances de la paroisse de Môtier, ainsi qu'un grand nombre d'extraits de registres d'autres paroisses, pour la plupart circonvoisines: Morat, Meyriez, Champion, Montet, Salavaux, Neuchâtel etc.

b) Les registres de mariages

Les registres de mariages de la période 1629-1769 sont formés par les dernières pages des registres de naissances nos 1 à 4.

1. registre des mariages de 1629 à 1645:
format 11 × 32,1 cm., 16 pages non paginées
2. registre des mariages de 1646 à 1709 (février):
format 11 × 32, 1 cm., 24 pages non paginées
3. registre des mariages de 1709 (mars) à 1716 (mars):
format 11 × 32, 1 cm., 8 pages non paginées
4. registre des mariages de 1716 (avril) à 1769:
format 11 × 32, 1 cm., 52 pages, paginées de 1 à 34, puis non paginées
5. registre des mariages de 1770 à 1850:
format 19 × 44,5 cm, 301 pages paginées
6. registre des mariages civils de 1850 à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées dont 165 utilisées, comprenant un index
7. registre des mariages religieux de 1850 à 1875:
format 27 × 43,5 cm., 151 pages paginées comprenant un index

8. registre des permis de mariage de la Commune de Lugnorre de 1818 à 1850:
format 13 × 40,5 cm., 55 pages non paginées.

c) les registres de décès

Les registres de décès sont au nombre de 5, répartis comme suit :

1. registre des décès de 1728 à 1838:
format 11 × 34,5 cm., 370 pages paginées de 1 à 25, nouvellement paginées de 26 à 295, puis non paginées
2. registre des décès de 1839 à 1850:
format 18 × 44,5 cm, 99 pages paginées comprenant un index
3. registre des décès de 1851 à 1873 (février):
format 29 × 42 cm., 200 pages paginées comprenant un index
4. registre des décès de 1873 (mars) à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées dont 32 seulement ont été utilisées, comprenant un index
5. mortuaire de Lugnorre de 1818 à 1850:
format 13 × 40 cm., 59 pages non paginées.

* * *

Rédigés dès le début par des pasteurs de l'Eglise évangélique, ces registres sont en langue française. Selon le degré de conscience professionnelle des pasteurs, ils contiennent plus ou moins de renseignements susceptibles de nous intéresser.

Les actes de naissances comportent dès 1660 le nom de famille et le ou les prénoms du nouveau-né, toujours le prénom du père, souvent le prénom de la mère et son nom de jeune fille, quelquefois les noms des ancêtres, au moins du côté paternel.

Ils comportent en outre, et ceci dès le début, les noms et prénoms des parrains et marraines du baptisé. Et à partir de 1684 ils indiquent également d'abord le village d'origine (qui est le plus souvent celui de la résidence). Vers la fin de la période considérée seulement, les renseignements sont absolument complets. Cependant, dès le XVIII^e siècle, ils sont parfaitement utilisables, même si quelques lacunes apparaissent parfois.

Les registres de mariages indiquent les noms et prénoms des nouveaux-mariés, très souvent leur âge ou leur date de naissance (toujours dès 1825), ainsi que les noms et prénoms des parents. A partir de 1825 également, le lieu de domicile et le village d'origine sont mentionnés.

Quant aux registres de décès, ils indiquent les noms et prénoms, l'âge et le domicile des décédés. Pour les enfants, l'âge est donné en jours, mois ou années. Pour les adultes, l'âge est toujours en années révolues. De plus, l'état civil des femmes est mentionné par les formules: épouse de..., veuve de... Dans les cas d'absence de telles mentions, nous avons considéré ces personnes comme célibataires. Pour les hommes également, à certaines périodes apparaissent des indications telles que: homme marié ou homme veuf. Jamais cependant, sinon vers la fin de la période étudiée, n'apparaît le nom de l'épouse, décédée ou vivante. Ce fait aura une importance pour le calcul du taux de célibat définitif.

2. Les recensements

Les recensements nous ont donné l'état de la population à certaines époques. Ils apportent de précieux renseignements sur l'âge, la profession et le domicile des populations étudiées. Nous avons utilisé ceux des années 1811, 1818, 1836, 1845, 1850, 1860 et 1870. Plus ils sont récents, plus ils tendent à donner de renseignements précis et nombreux. Jusqu'à 1850 inclus, ils sont remplis par un officier chargé de ce travail; pour les deux derniers, il s'agit des feuilles mêmes remplies par chaque chef de famille. Pour ces deux recensements, la fréquence des signatures et l'écriture elle-même sont des renseignements très intéressants sur le degré d'instruction des populations.

Les sondages opérés dans les recensements pour en éprouver la valeur ont donné des résultats très satisfaisants. Les âges, même ceux des enfants et des grands vieillards sont pratiquement exacts; les indications de profession et de domicile sont également très valables. Nous avons donc pu les considérer comme des sources de valeur non négligeable.

B) Les procès-verbaux des Conseils communaux et du Consistoire et les protocoles des procès en paternité.

1. Les procès-verbaux

a) des Conseils communaux

Ce sont 26 volumes contenant les actes des Conseils communaux du Bas-Vully. Ils recouvrent la période de 1807 à 1875 et contiennent en outre à la fin de chaque volume les actes des Assemblées générales de la Commune.

Ils nous donnent une idée des problèmes internes de la Commune: administration des biens, conflits entre les résidents, rapports avec les autorités du canton et du district, protection des intérêts généraux et particuliers.

D'inégale valeur selon les périodes, ils présentent cependant un intérêt certain, surtout dans le premier tiers du XIX^e siècle.

b) du Consistoire de la paroisse de Môtier

Beaucoup plus intéressants que les précédents sont les protocoles du Consistoire de la paroisse. Ils couvrent la période allant du 11 septembre 1746 au 19 juin 1791 et du 12 mars 1804 au 3 juin 1822. Ce sont en tout 3 volumes contenant les délibérations du Consistoire sur des questions relevant de la police des mœurs. Les indications données dans les interrogatoires des personnes sont de précieux renseignements sur les mœurs et la vie de l'époque.

2. Les protocoles des procès en paternité

Nous avons consulté 14 volumes couvrant la période de 1849 à 1875. Ces volumes sont déposés aux Archives d'Etat à Fribourg. Les renseignements que nous en avons tirés sont de même nature que ceux des protocoles du Consistoire, mais pour la période suivante, ce qui nous a permis de penser que des changements profonds dans le mode de vivre n'étaient guère intervenus au XIX^e depuis le XVIII^e siècle.

De plus, ces protocoles nous ont donné la possibilité de préciser rigoureusement les taux de naissances illégitimes, car toute affaire en paternité y était obligatoirement inscrite.

III. MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour obtenir les renseignements qui nous ont permis d'arriver aux résultats qui font l'objet des chapitres suivants, nous avons dû recourir à une méthode de travail longue et fastidieuse : la reconstitution des familles. Cette opération s'est faite en deux temps :

A) remplissage des fiches d'actes

A partir des actes de naissance, mariage et décès, nous avons rempli des fiches roses, blanches ou vertes pour chaque acte mentionné dans les registres. De cette manière nous avons relevé :

- 3733 fiches roses (de naissance)
- 1036 fiches blanches (de mariage)
- 3144 fiches vertes (de décès)

soit au total 7913 fiches. La présentation de ces fiches se trouve en annexe (annexe XI).

B) reconstitution des familles

A partir des fiches blanches (mariage) nous avons établi, pour chaque nouveau foyer, une fiche de famille, selon le modèle également donné en annexe (annexe XII). Ces fiches contiennent tous les renseignements qu'il était possible de tirer des registres, savoir :

- noms et prénoms des parents
- noms et prénoms des grands-parents
- date et lieu de mariage des parents
- date et lieu de naissance des parents
- date et lieu de décès des parents
- âge au mariage des parents
- âge au décès des parents
- âge en fin d'union des parents

- date de l'éventuel remariage
- durée de l'éventuel veuvage.

Pour les enfants, elles contiennent les dates de naissance, de mariage et de décès, ainsi que l'indication de la situation matrimoniale à ce moment.

De plus, une place a été réservée aux indications concernant spécifiquement la mère et la fécondité de la femme, savoir :

- les intervalles intergénésiques
- l'âge à chaque naissance
- la durée de l'union à chaque naissance
- le nombre de naissances dans chaque groupe d'âges.

IV. FAMILLES VULLIÉRAINES

Nous donnons pour terminer la liste des noms de famille les plus répandus que nous avons retrouvés dans notre étude :

| | |
|--------------|-------------|
| 1. Guillod | 453 enfants |
| 2. Burnier | 223 enfants |
| 3. Javet | 210 enfants |
| 4. Chautemps | 198 enfants |
| 5. Pellet | 183 enfants |
| 6. Perrottet | 173 enfants |
| 7. Petter | 160 enfants |
| 8. Pantillon | 152 enfants |
| 9. Chervet | 143 enfants |
| 10. Seylaz | 137 enfants |
| 11. Couchoud | 132 enfants |
| 12. Derron | 128 enfants |
| 13. Schmutz | 112 enfants |
| 14. Vacheron | 85 enfants |

Au XIX^e siècle, dans les trois premiers quarts, les enfants nés au Vully portent un de ces 14 noms de famille dans une proportion de 65,1 %. Quant à la seule famille Guillod, elle représente le 12 % des naissances.